

Les prochaines étapes mettront l'accent sur les points suivants:

- une responsabilité claire et l'autorité nécessaire dans la définition, la mise en oeuvre et la direction d'un programme national de développement spatial. Les ententes internationales sur les programmes d'activités demeureront la responsabilité des usagers, mais elles seront coordonnées sous la nouvelle structure.
- la responsabilité d'assurer le développement ininterrompu d'une saine industrie secondaire et tertiaire canadienne de l'espace...l'on consultera l'industrie sur l'élaboration commune de la stratégie industrielle dans les programmes de R-D spatiale;
- la provision d'un mécanisme central pour les activités et les négociations canadiennes sur la scène internationale en matière d'espace;
- la commercialisation des retombées pour les usagers éventuels, qu'il s'agisse du gouvernement ou des autres secteurs. Le succès du présent programme spatial montre qu'il s'agit là d'un aspect important auquel le savoir-faire disponible peut facilement être appliqué.

#### Restructuration flexible.

La restructuration en cours n'est pas une fin en soi. Son importance lui vient des capacités additionnelles qui en résulteront pour l'élaboration des politiques, ainsi que pour la planification et l'exécution du programme. La nouvelle structure va nous permettre de miser plus efficacement et plus effectivement sur les défis et les occasions que l'avenir nous réserve...

Bien que les communications aient déjà connu des progrès importants, les nouveaux services à l'étude comprennent la diffusion directe par satellite de programmes de radio et de télévision, ainsi qu'un système de communication par satellites et stations réceptrices mobiles, plus particulièrement dans les régions éloignées. Télésat, qui utilise déjà un excellent premier système domestique de communication par satellite, en aura bientôt un deuxième en service.

Un autre domaine en développement, relativement nouveau, est celui de la détection à distance, avec de nouveaux systèmes que plusieurs pays s'apprentent à lancer. Le Canada est particulièrement intéressé aux nouveaux détecteurs que l'on met au point, et au système de radar à ouverture synthétique pouvant exercer une surveillance jour et nuit, par tout temps.

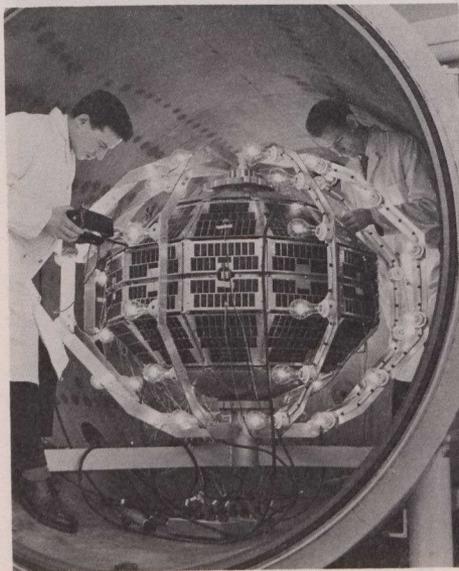
Un autre domaine d'intérêt pour le Canada, compte tenu de nos vastes régions sous-peuplées, est celui des systèmes de recherche et de sauvetage par satellite que l'on met au point actuellement, et dont les essais auront lieu au début de cette décennie. Ces systèmes pourraient devenir opérationnels vers la fin des années 80.

...La réorganisation que j'ai décrite, ainsi que le plan quinquennal que nous étudierons, vont permettre à l'industrie et au gouvernement de progresser dans de nombreuses applications spatiales...

[A la suggestion de l'industrie], le plan proposera au gouvernement des objectifs et des stratégies spécifiques à long terme. L'hypothèse qui sous-tend ce plan est que le Canada aura un besoin croissant de services de satellites pour les communications et la détection à distance.

Les objectifs sont à long terme, en ce sens qu'ils portent sur des systèmes qui seront opérationnels dans les années 90. Les stratégies proposées pour atteindre ces objectifs reposent sur les capacités existantes et comportent un travail de préparation, afin que puissent bientôt être mises en marche des initiatives au niveau des systèmes, aussi bien en ce qui touche les communications que la détection à distance.

L'industrie suggéra aussi que le développement technologique soit reconnu comme un élément important de notre plan spatial. Le plan de cette année comporte donc un Programme de développement technologique dont l'objectif est de créer des talents et des techniques particulières au sein de l'industrie, afin qu'elle



Priorité à la recherche.

soit prête à satisfaire les besoins nationaux présents et prévisibles, et aussi à faire face à la compétition étrangère sur les marchés domestique et international. Ce programme représente notre investissement à long terme dans la R-D essentielle au succès du programme spatial...

Si des contraintes fiscales nous obligeaient à modifier le plan, de nouvelles consultations avec l'industrie devraient nécessairement faire partie de la prise de décision...

Au cours des années 70, nous avons concentré nos efforts à mettre sur pied la technologie et les capacités d'application en communications et en détection à distance. Ce fut une réalisation magistrale de prévision. Alors que nous abordons les années 80, il est clair que les réalisations nationales et mondiales, dans des domaines aussi divers que le développement énergétique, les politiques des océans, le développement nordique, la sécurité nationale et la souveraineté culturelle, ont mis, encore plus, les communications et la détection à distance au centre de l'utilisation de l'espace. Nous avons les capacités d'application, et l'infrastructure industrielle est en place...

#### Accord de pêche franco-canadien

Le Canada et la France ont conclu un accord sur le nombre de prises annuelles de morue que la flottille de pêche française pourra prendre dans le golfe du Saint-Laurent jusqu'au 15 mai 1986. Après cette date, les bateaux de pêche de la France métropolitaine devront se retirer du Golfe.

Cet accord, conclu à Ottawa le 3 octobre dernier, vise à limiter les prises françaises à un maximum de 20 500 tonnes métriques par an de 1981 à 1986. Cette limite des prises pourrait d'ailleurs être réduite si le total des prises admissibles des stocks des deux espèces de morue du Golfe tombait en dessous des niveaux courants de contingentement, ce qui est fort improbable.

L'Accord permet aussi au Canada d'exiger que la flottille de pêche française tire quelque 8 500 tonnes métriques de ses prises annuelles du stock de morue de la partie sud du Golfe, dans le but de partager équitablement la part des prises des flottilles françaises avec celle des flottilles de pêche canadiennes qui exploitent aussi les stocks de la partie nord et de la partie sud du Golfe.